



## COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Michel GUILLARD, Maire.

### Les décisions prises par le Conseil :

- Approbation d'une convention avec le SDIS concernant la prise en charge d'enfants de pompiers volontaires sur la pause méridienne.
- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000€ à l'école Jules VERNE pour mener à bien un projet cirque.
- Approbation d'une convention avec l'OGEC concernant les modalités d'intervention des agents municipaux lors de la pause méridienne.
- Débat d'orientations budgétaires.
- Attribution des subventions aux associations.
- Mise en place du paiement d'un loyer mensuel de 500€ pour le local de la Boulangerie pour une durée d'une année.

### Informations :

Monsieur le Maire a fait connaître au conseil municipal les décisions ci-après, prises dans le cadre de ses délégations attribuées par le conseil :

- Signature d'une convention avec Atlantique Habitations pour la réalisation de logements sociaux dans la maison « Ayala ».
  - Signature d'un devis de 4701,12 € avec l'entreprise Atlantic Stores concernant mise en place de stores extérieurs à la maison médicale
  - Signature d'un devis de 1964 € avec Ecopâtre 44 concernant la poursuite de la démarche d'éco pâturage vallée de la Cure et son extension à proximité du cimetière
  - Signature d'un devis de 8056,98 € avec le Sydela pour la réfection de l'éclairage public, rue du Tertre, avec une participation complémentaire de 5371,32 € du Sydela.
  - Signature d'un devis de 9067,92 € € avec l'entreprise Engie concernant des travaux sur le circuit de chauffage basse température de l'école Jules VERNE
- Présentation de l'étude de faisabilité concernant le local du Pilory réalisée par le cabinet PEP'S Architecture et du projet d'installation d'un magasin de producteur locaux.